

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

Séance du 22/06/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux juin à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOUX Christian, Maire.

Étaient présents : PICHOUX Christian, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, OUGIER Isabelle, DUSSERT Sandrine, CROUZET Louissette, GUTHON Bernard, PISTOLET William, MAYET Christelle, JOUFFREY Camille, DUSSERT Cédric

Étaient absents et excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : OUGIER Jean Patrick

Délibération N° 2020 - 14 : Approbation du Compte Administratif 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, réuni sous la Présidence de Mr OUGIER Jean Patrick, 1^{er} Adjoint ;
Délibérant sur le compte de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Christian PICHOUX, Maire de la commune du Freney d'Oisans,

- **PREND** connaissance des résultats du compte administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2018	- 57 008.74 €
Résultat de l'exercice 2019	- 127 529.86 €
Résultat cumulé au 31/12/2019	- 184 538.60 €
RAR 2019 en dépense	21 502.00 €
Cumul global	- 206 040.60 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2018	239 390.87 €
Part affecté à l'investissement 2019 (compte 1068)	98 788.08 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	140 602.79 €
Résultat de l'exercice 2019	216 682.63 €
Cumul global	357 285.42 €

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Section d'investissement au 31/12/2019 : - 184 538.60 €

Section de fonctionnement au 31/12/2019 : 357 285.42 €

RESULTAT DE CLOTURE 2019 : 172 746.82 €

Tel que présenté sur la table des délibérés,
Hors présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2019

Suffrages exprimés : 10 – Pour : 10 - Contre : 0 – Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le 1^{er} Adjoint,
OUGIER Jean Patrick

